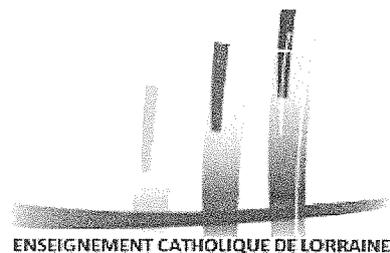


TARIFS

2017/2018



ENSEMBLE SCOLAIRE JEAN-PAUL II COLLEGE LA CROIX

La contribution mensuelle est calculée pour 10 mois de scolarité dont 4 au premier trimestre et 3 pour les deux trimestres suivants.

Une avance de 50 €, sur la contribution des familles, est à verser lors de l'inscription ou réinscription de l'enfant.

En cas de désistement après le 1^{er} juillet, l'OGEC ne rembourse pas les 50 € d'avance.

Chaque mois commencé est dû.

Le Conseil d'Administration de l'OGEC JEAN-PAUL II a décidé de souscrire une assurance individuelle accident de groupe pour l'ensemble des élèves inscrits dans l'établissement. C'est pourquoi, nous vous invitons à ne pas contracter d'autre assurance individuelle accident pour votre enfant, puisque celle-ci ferait double emploi avec celle que nous avons souscrite.

Contribution des familles	60,80 € / mois
Repas avec encadrement pendant le temps de midi (chorale, informatique, sport, ...).	6,25 €
Heure d'étude	2,40 € / heure

Les repas sont payables d'avance. Les versements sont chargés sur un système informatisé qui déduit le montant : 6,25 € à chaque passage.

